



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 mai 2013
18 heures 30

AS/AS

N° 001540

Ressources
Humaines -
Recrutement d'agents
contractuels -
Accroissement
temporaire d'activités

Affiché le :

Le mardi 14 mai 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Marc DESSAUD, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Leïla BECHICHE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER, Mme Corinne PAIOCCHI

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH donne pouvoir à M. Jean-Marc DESSAUD, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à M. Bruno BOUSCARLE, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à M. Christian PANOT

ABSENTS : M. André LECOURT

La séance est ouverte, M. Etienne FOURQUET est nommé Secrétaire.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1.

Vu, le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités.

Il est proposé de recruter :

Service	Nombre d'agents/grade	Durée hebdomadaire	Période	Rémunération
Affaires Scolaires	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (30h/semaine)	Du 15 mai 2013 au 15 novembre 2013	1 ^{er} échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 309
Animation Jeunesse	7 adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35h/semaine)	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013	1 ^{er} échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 309
Aménagement Urbain	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (25h/semaine)	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013	1 ^{er} échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 309

Service	Nombre d'agents/grade	Durée hebdomadaire	Période	Rémunération
Affaires Culturelles	1 adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28h/semaine)	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013	1 ^{er} échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 309
Cabinet du Maire	1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28h/semaine)	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013	1 ^{er} échelon – Indice brut 297 – Indice majoré 309

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, les propositions de recrutement de Monsieur le Maire pour répondre à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités.

Autorise, Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées.

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice de l'année 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**